INSTITUT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES
Une marque de la Cellule Economique de Bretagne

ACTIVITÉ
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
2019

BILAN ANNUEL RENOVATION ENERGETIQUE EN BRETAGNE

Ce bilan annuel de la rénovation énergétique s'inscrit dans la continuité du programme d'études engagé par la Cellule Economique de Bretagne en 2007 sur la problématique de la construction et du développement durable, qu'il s'agisse de construction neuve ou de rénovation. Son objectif est de rassembler les principaux indicateurs liés à la rénovation énergétique et de suivre annuellement sa montée en puissance à l'échelle régionale, dans un contexte fortement évolutif : la rénovation énergétique est confirmée comme priorité de la politique environnementale nationale, notamment avec l'élaboration du Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments ; elle est également un axe fort du Plan de relance suite à la crise sanitaire.

Le Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB), élaboré en 2018 par l'Etat, offre une base de travail pour orienter les politiques publiques vers la massification de la rénovation énergétique des bâtiments. Les objectifs de ce plan sont d'accompagner tous les ménages dans la rénovation de leur logement et prioritairement lutter contre la précarité énergétique, de faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique, de créer une nouvelle dynamique de filière pour rénover plus, mieux et moins cher, et d'y entraîner tous les territoires par la mobilisation des différents acteurs locaux.

Ce tableau de bord a vocation à contribuer au PREB en améliorant la connaissance et le suivi des politiques publiques engagées. Il aura aussi pour but de mesurer l'impact de la crise sanitaire et de suivre la relance engagée sur ce marché de la rénovation énergétique.

Cellule Economique de Bretagne
7, Bd Solferino – 35 000 Rennes
Tél : 02 99 30 23 51
Courriel : contact@cellule-eco-bretagne.asso.fr
www.institut-veia.fr

Bilan annuel de la rénovation énergétique

Sommaire

L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....P.4

- Une activité entretien-rénovation en légère hausse en 2019
- Un parc d'1,9 million de logements
- Valeur verte : les transactions de logement, un levier à la rénovation énergétique
- Plus de 42 millions de m2 de locaux tertiaires chauffés

LES LEVIERS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.....P.8

- Environ 69 000 rénovations « aidées » en 2018
- Le CITE, un dispositif important mais en baisse
- L'isolation thermique : principal domaine d'action dans le cadre du CITE
- L'éco-PTZ, une utilisation importante pour réaliser des actions seules
- Le système de chauffage : principal domaine de travaux financé par l'éco-PTZ
- Habiter Mieux : un nombre de logements aidés en forte hausse mais pour des actions seules
- La rénovation énergétique du logement social : un nombre d'éco-PLS en hausse
- Une demande de labellisation qui augmente pour les logements mais qui reste inexistante dans le tertiaire
- L'accompagnement à la rénovation énergétique

LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS.....P.17

- La qualification RGE mobilise les entreprises
- Des professionnels RGE principalement mobilisés sur les travaux d'isolation
- Les signes RGE de la maîtrise d'œuvre plutôt stables

LES PERSPECTIVES À COURT TERME...P.20

- Un marché de la rénovation énergétique mieux orienté que le reste de l'activité Bâtiment
- La rénovation énergétique : un axe majeur du plan de relance 2021-2022

Bilan annuel de la rénovation énergétique

Transition énergétique & Bâtiment durable

BILAN 2019 – CE QU'IL FAUT RETENIR …

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

- Un chiffre d'affaires Bâtiment de 8,04 Md€ HT en Bretagne en 2019 ▲
  - dont 4,09 Md€ HT en construction neuve ▲
  - et 3,95 Md€ HT en entretien-rénovation ▲
- Un marché de la rénovation en légère hausse… ▲
- …et un potentiel de rénovation important

LES LEVIERS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- 69 000 rénovations de logements aidés en 2018 ▼
- 64 686 foyers fiscaux ont bénéficié d'un CITE (travaux réalisés en 2018) ▼
- 3 210 éco-PTZ distribués ▲
- 7 172 logements aidés dans le cadre du programme Habiter Mieux ▲
- 1 267 logements engagés éco-PLS ▼
- 360 logements labellisés BBC Rénovation ▲

LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

- 3 996 établissements RGE Travaux à fin janvier 2020 ▼
- 74 bureaux d'études / économistes RGE à fin 2019 ▲

LES PERSPECTIVES À COURT TERME

- Un marché de la rénovation énergétique mieux orienté que le reste de l'activité Bâtiment ▲
- La rénovation énergétique : un axe majeur du plan de relance 2021-2022 ▲

UNE ACTIVITÉ BÂTIMENT PORTÉE PAR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS

La hausse d'activité enregistrée en 2019 par rapport à 2018 (+ 1 % en volume), est portée par la construction neuve de bâtiments non résidentiels (+ 8 %), alors que le marché des logements neufs diminue (- 3 %). Les travaux d'entretien-amélioration enregistrent, quant à eux, une légère hausse (+ 1 %), tant sur le marché du logement que sur celui des bâtiments non résidentiels.

Une activité 2020 impactée par la crise sanitaire

Avant même la crise sanitaire, des incertitudes pesaient déjà à horizon 2020/2021, liées notamment au cycle électoral.

CHIFFRE D'AFFAIRES BÂTIMENT

CA 2019	Évol. 2019/2018 (en volume)
8 Md€ HT	**+ 1 %**

Chiffre d'affaires Bâtiment 2019

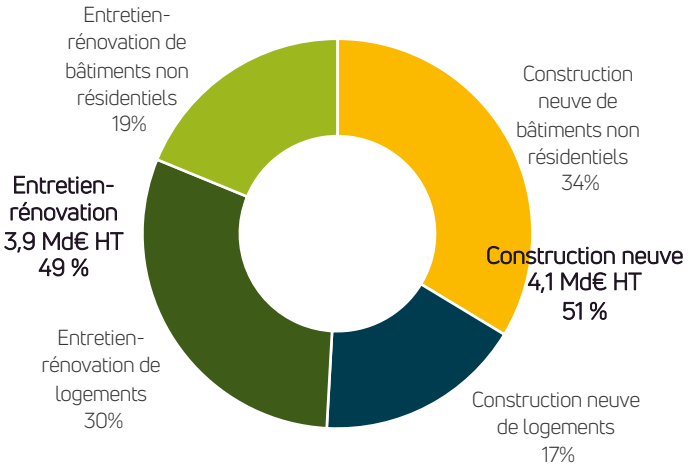

Source : Cellule Economique de Bretagne ; Md€ : milliard d'euros

Une activité d'entretien-rénovation en légère hausse en 2019, sur le marché des logements comme sur celui des locaux

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ D'ENTRETIEN-RÉNOVATION EN 2019 PAR RAPPORT À 2018 (EN VOLUME)

Bretagne	France
+ 0,9 %	**+ 0,3 %**

Le bilan annuel 2019 de l'activité entretien-rénovation en Bretagne est légèrement positif avec une progression de 0,9 % en volume, supérieure à celle enregistrée au niveau national (+ 0,3 %). La Bretagne s'affiche comme la région la plus dynamique sur ce marché en 2019, avec la Normandie.

Le segment des logements a été un peu plus dynamique que celui des locaux non résidentiels (respectivement + 1,0 % et + 0,8 %)

Evolution de l'activité d'entretien-rénovation en volume par région

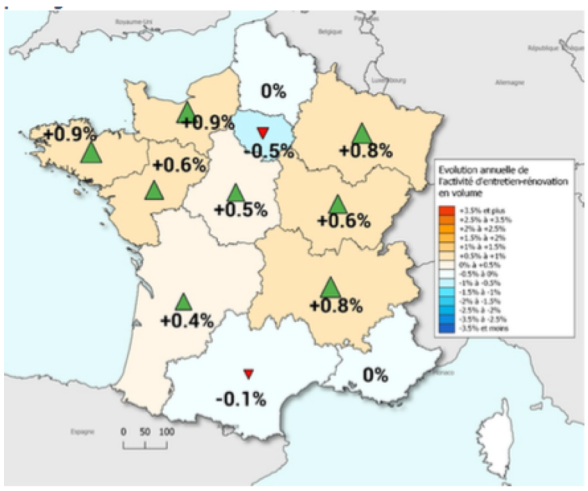

Source : enquête Cellule Economique de Bretagne, Réseau des CERC
Unité : % d'évolution en volume du montant HT facturé

Bilan annuel de la rénovation énergétique

L'environnement socio-économique

UN PARC D'1,9 MILLION DE LOGEMENTS

Le parc de logements bretons

- par destination

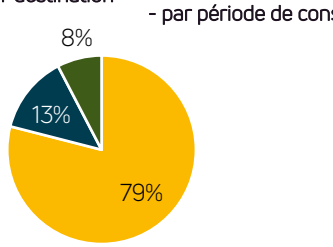

- Résidences principales
- Résidences secondaires et lgt occasionels
- Logements vacants

- par période de construction

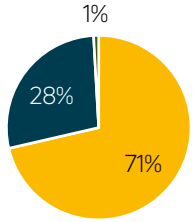

- Maisons
- Appartements
- Autre

- par catégorie

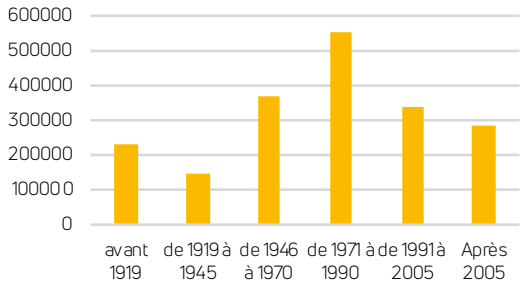

Source : INSEE RP 2017

La région Bretagne comptait, en 2017, 1 919 986 logements, soit 5,5 % du parc métropolitain. En grande majorité, ces logements sont des résidences principales (79 %, soit environ 1,5 million de logements). Le taux de résidences secondaires (13 %) est supérieur à la moyenne nationale (10 %), soit plus de 250 000 logements pour lesquels les travaux de rénovation énergétique pourraient représenter des investissements trop lourds au regard du temps d'occupation.

La particularité du parc breton est la prédominance des maisons individuelles (71 % contre 55 % à l'échelle nationale).

Près des deux tiers des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, une proportion plus élevée qu'au niveau national (58 %).

36 % des résidences principales ont été construites avant 1971

30 % des résidences principales datant d'avant 2005 sont classées en D et 51 % peuvent être considérées comme énergivores (classes E, F ou G), soit autant qu'au niveau national.

Par ailleurs, le parc locatif des bailleurs sociaux représentait, au 1er janvier 2019 en Bretagne, 179 167 logements, soit un peu moins de 12 % du parc de résidences principales (contre 17 % au niveau national), avec une part importante de maisons individuelles (22 %), supérieure à la moyenne nationale (16 %). Ce **parc locatif social** est **beaucoup moins énergivore**, comptant 13 % de logements en classes E à G (contre 20 % à l'échelle nationale).

Les logements par étiquette DPE

Les résidences principales par étiquette DPE de type « facture »*

- DPE Energie (en kWh EP/m2.an)

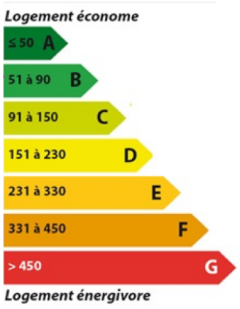

0 %
1 %
18 %
30 %
28 %
14 %
9 %

- DPE Climat (en kk eq CO2/m2.an)

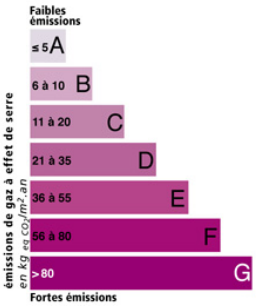

4 %
8 %
19 %
27 %
20 %
16 %
6 %

Source : Energies Demain - modèle ENERTER®

*Données 2005 - Les étiquettes DPE Energie de type « facture » sont calculées à partir de la consommation dite « réelle » et sont modulées selon les comportements des occupants

Les logements du parc locatif social par étiquette DPE

- DPE Energie (en kWh EP/m2.an)

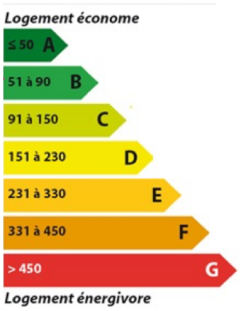

5 %
14 %
40 %
27 %
11 %
2 %
0 %

- DPE Climat (en kk eq CO2/m2.an)

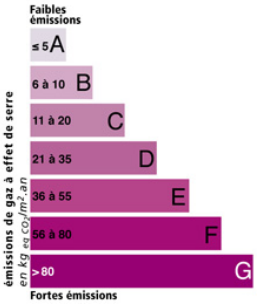

3 %
11 %
30 %
38 %
16 %
2 %
0 %

Source : RPLS 2019, DREAL Bretagne d'après SDES - sur les 94 % de logements ayant eu un DPE réalisé (82 % au niveau France métropolitaine)

VALEUR VERTE : LES TRANSACTIONS DE LOGEMENTS, UN LEVIER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les périodes de mutations d'un logement (mise en vente ou en location) sont souvent l'occasion pour les propriétaires de réaliser des travaux, notamment sur les postes énergétiques.

Le potentiel est important puisque les trois quarts des mutations réalisées en sept ans ont concerné des logements possédant une étiquette D ou plus.

75 % des logements en mutation en classe D ou plus

Plus précisément, ce sont 62 % des logements mis en location qui sont en classes D à G contre 79 % des logements mis en vente.

Source : Observatoire des DPE ADEME - Données du 01/04/2013 au 03/08/2020, échantillon de 345 409 logements bretons (dont 58 % de maisons et 42 % d'appartements y.c logements collectifs)

Les logements existants loués ou vendus par étiquette DPE (en %)

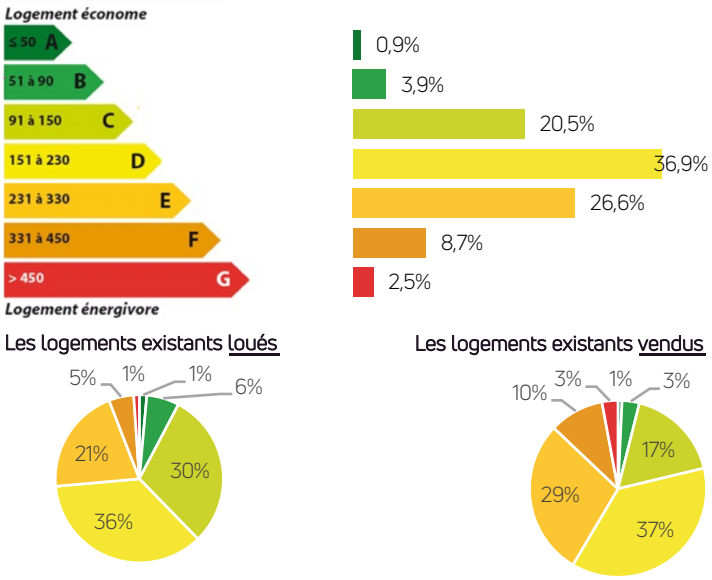

La rénovation énergétique d'un logement est d'autant plus pertinente avant sa mutation qu'elle permet aux propriétaires de le vendre plus cher.
En effet, l'analyse de la valeur verte* des maisons anciennes vendues en Bretagne nous montre qu'en 2018, un bien présentant une étiquette énergétique F ou G s'est vendu 13 % moins cher qu'un bien de classe D, toutes choses égales par ailleurs.
A l'opposé, une maison en étiquette A ou B s'est vendue **9 % plus chère** qu'une maison de classe D.

**Dans l'analyse ci-contre, la valeur verte est définie comme l'augmentation de valeur engendrée par une meilleure étiquette énergétique d'un bien immobilier ancien par rapport à un autre bien d'étiquette D, toutes choses égales par ailleurs et selon l'information disponible dans les bases notariales.*
L'effet des étiquettes est moins significatif sur le marché des appartements.

Valeur verte* des maisons anciennes par région en 2018, par rapport aux maisons de référence de classe D

LECTURE :
En Bretagne, les maisons d'étiquette énergie de classe C se sont vendues en moyenne 6 % plus cher que les maisons de classe D, toutes choses égales par ailleurs.

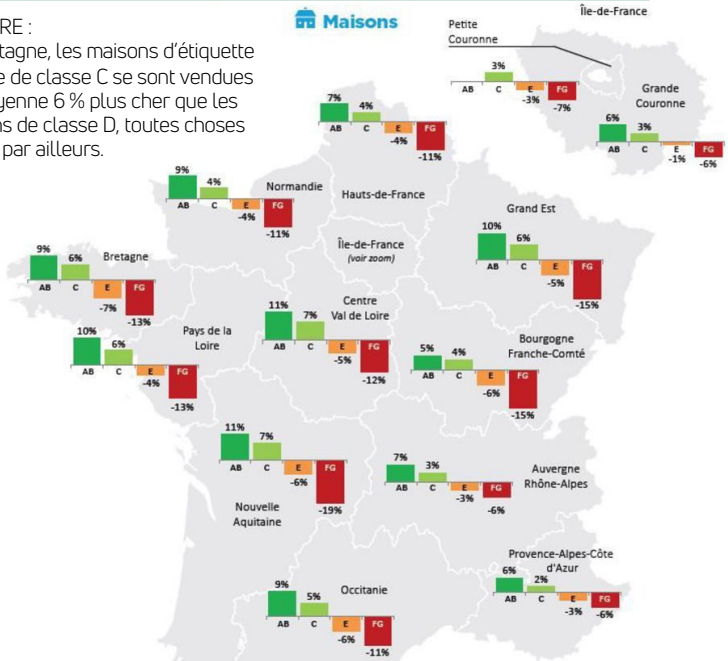

Source : bases de données des notaires de France BIEN et Perval

L'environnement socio-économique

PLUS DE 42 MILLIONS DE M2 DE LOCAUX TERTIAIRES CHAUFFÉS

Le secteur tertiaire constitue également un gisement d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) immédiatement exploitable.

En 2007, le parc tertiaire breton comptabilise 42 millions de m2 de surfaces chauffées (5 % des surfaces tertiaires nationales), dont 15 millions de m2 appartenant au secteur public (hors Transport) et 26 millions de m2 appartenant au secteur privé.

Trois branches totalisent plus de 60 % des surfaces (enseignement-recherche, commerce et bureau-administration).

Le gaz de réseau chauffe près de la moitié des surfaces (48 %), devançant le fuel (24 %) et l'électricité (22 %).

47 % des surfaces chauffées du parc tertiaire (hors Transport) **construites avant 1980**

Le parc tertiaire breton consomme 9 941 GWh/an d'énergie finale (soit 237 kWh EF/m2.an). Le chauffage (47 %) et l'électricité spécifique (auxiliaires, ventilation, éclairage, froid alimentaire, bureautique et process, 27 %) sont les usages les plus consommateurs, cumulant les trois quarts des consommations d'énergie finale. Les usages thermiques (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation), représentant 60 % des consommations d'énergie, ne sont pas uniquement liés aux propriétés du bâti mais sont conditionnés par l'activité économique exercée dans le bâtiment.

Les consommations énergétiques des bâtiments du secteur tertiaire en Bretagne sont responsables de 1 557 kt eq CO2, pour l'année de référence 2007. Près des deux tiers (65 %) de ces émissions sont générées par le chauffage des bâtiments, suivis de l'électricité spécifique (12 %) et de l'eau chaude sanitaire (11 %).

Les surfaces chauffées du parc tertiaire par branche d'activité

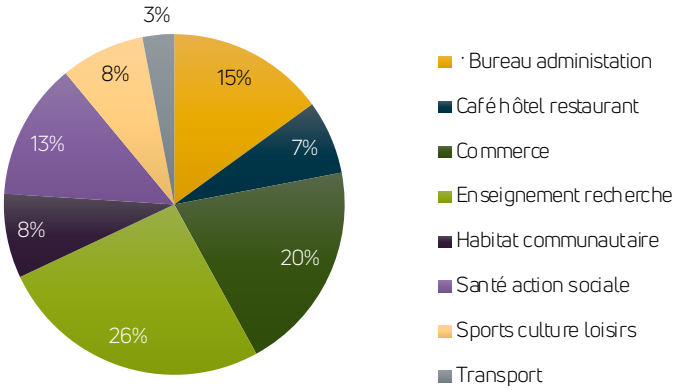

Les consommations d'énergie finale* par usage (en %)

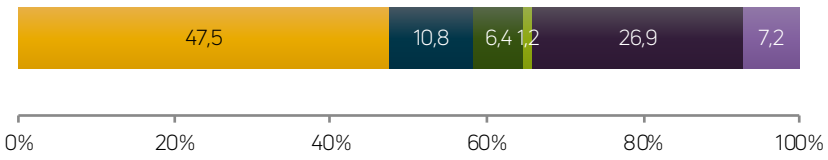

Les émissions de GES* par usage (en %)

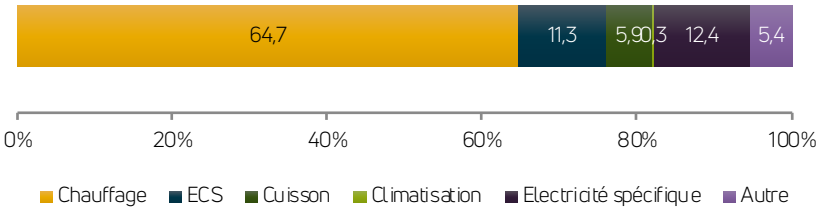

Source : Energies Demain - modèle ENERTER® Tertiaire - données 2007
*Données de consommations et d'émissions annuelles corrigées du climat
Les émissions prises en compte sont uniquement liées au fonctionnement énergétique des bâtiments

Les leviers de la rénovation énergétique

ENVIRON 69 000 RÉNOVATIONS « AIDÉES » EN 2018

En 2018, environ 69 000 **logements** bretons ont bénéficié du soutien d'au moins un des trois principaux dispositifs d'aide publique à la rénovation, à savoir le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE), l'éco-PTZ et les aides de l'ANAH**, soit **environ 766 M€ HT de travaux générés**.

Le CITE est le dispositif le plus important en termes de logements aidés, c'est en revanche celui qui enregistre le montant moyen de travaux par bénéficiaire le plus faible (10 883 €).

L'ensemble des travaux aidés par ces trois dispositifs représentent près de 32 % du montant total de travaux d'entretien-amélioration réalisés en 2018 sur le marché du logement en Bretagne.

Bilan 2018 des principaux dispositifs d'aide

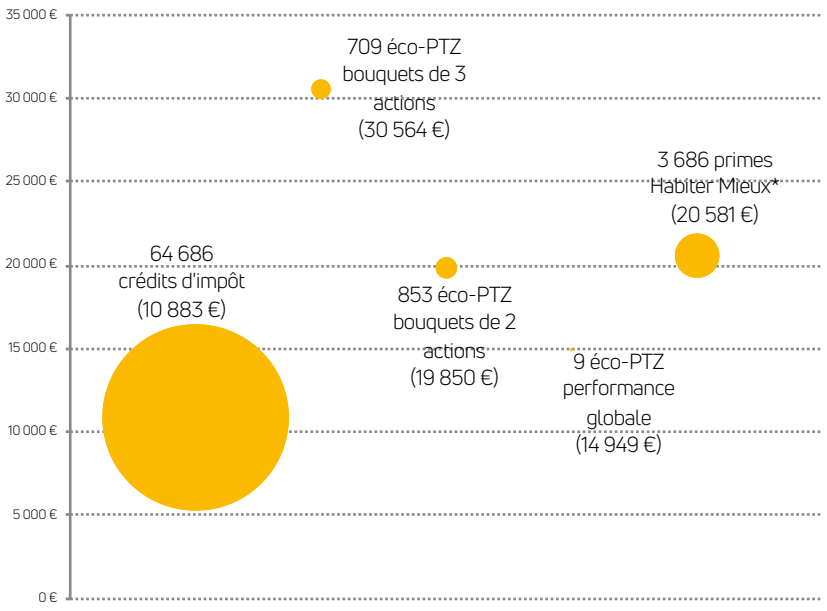

Légende ;
La taille des bulles est proportionnelle au nombre de logements concernés par le dispositif (montant moyen de travaux en € HT
*hors Habiter Mieux Agilité (réalisation de travaux simples)
Montants y compris la main d'œuvre non déclarée par les ménages pour certains types de travaux

Source : L'impact des aides à la réhabilitation thermique du parc résidentiel privé breton - Etat des lieux 2018 - Cellule Economique de Bretagne

**Les principaux dispositifs d'aide

Crédit d'Impôt Développement Durable : créé en 2005 pour inciter les ménages à réaliser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable dans leur résidence principale. Après de nombreuses évolutions, notamment dans les taux, différenciés selon les travaux et les conditions, il devient au **1er septembre 2014 le Crédit d'Impôt Transition Energétique** avec un taux unique de 30 %.	**Eco-prêt à taux zéro** (éco-PTZ) : créé en 2009, ce dispositif permet de financer des travaux de rénovation énergétique d'une résidence principale construite avant 1990 (réalisation d'un bouquet de travaux, atteinte d'un niveau de performance énergétique globale ou réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif). Le dispositif a été simplifié au 1er juillet 2019.	**« Habiter Mieux »** : ce programme piloté par l'ANAH a été mis en œuvre fin 2010. Il permet de subventionner les travaux de rénovation thermique les plus efficaces (amélioration de la performance supérieure à 25 %) et s'adresse aux propriétaires occupants aux ressources « modestes » ou « très modestes », aux propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires bénéficiant des aides aux travaux de l'ANAH. Il concerne des logements achevés depuis au moins 15 ans et s'inscrit dans une action de lutte contre la précarité énergétique.

Les leviers à la rénovation énergétique

LE CITE, UN DISPOSITIF IMPORTANT MAIS EN BAISSE

NOMBRE DE FOYERS AYANT OBTENU UN CRÉDIT D'IMPÔT (TRAVAUX 2018)

Bretagne	France
64 686	911 400

64 686 foyers fiscaux ont bénéficié d'un crédit d'impôt relatif à la qualité environnementale de leur habitation principale au titre de leur déclaration de revenus 2018. Ce nombre a diminué de 31 % par rapport à l'année précédente.

Une baisse à mettre en parallèle avec les modifications intervenues au 1er janvier 2018

En effet, en 2018 ont été exclus successivement du dispositif, les volets isolants et portes d'entrée (au 1er janvier) et les chaudières au fioul et fenêtres* (au 1er juillet). Ainsi le nombre d'actions ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2019 est en baisse : 84 533, soit 35 % de moins que l'année précédente.

Montant des travaux déclarés dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt

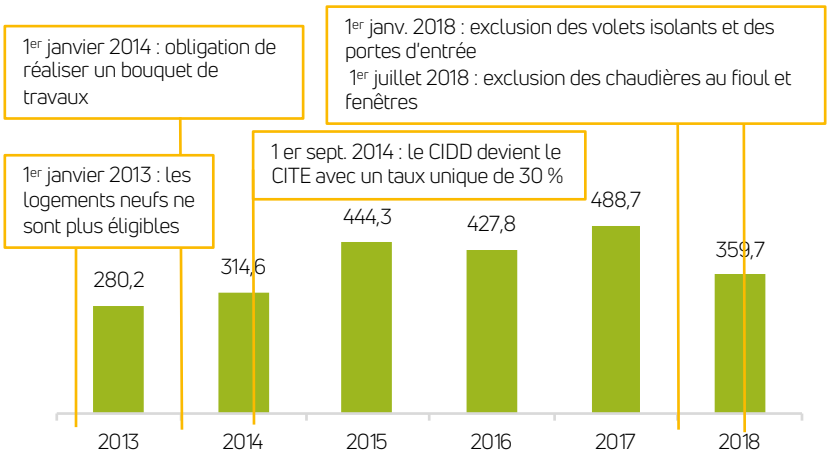

2015 : y compris dépenses réalisées en bouquets de travaux 2014-2015

Évolution du nombre d'actions réalisées dans le cadre du crédit d'impôt

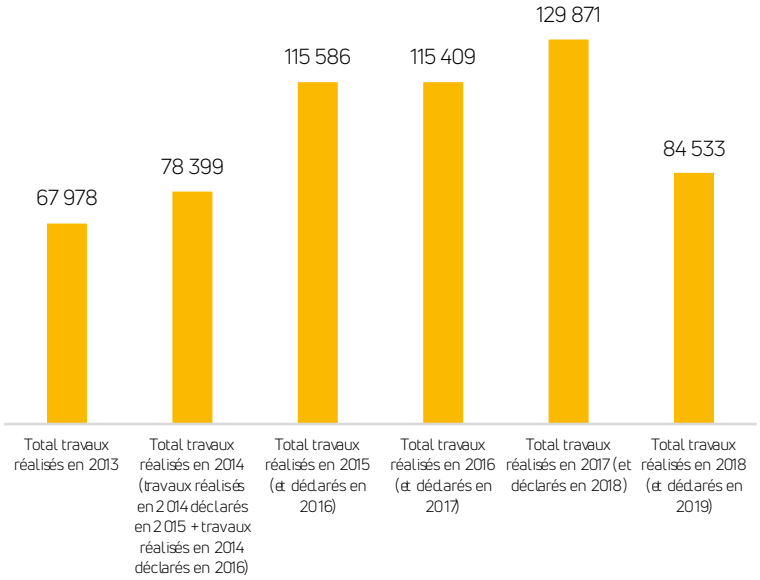

Source : DGFIP

*La pose de parois vitrées en remplacement d'un simple vitrage a été réintroduite dans le dispositif en 2019 (avec un taux de 15 %)

L'ISOLATION THERMIQUE : PRINCIPAL DOMAINE D'ACTION DANS LE CADRE DU CITE

60 % des travaux ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2019 (travaux 2018) concernent l'isolation du logement, proportion en baisse par rapport à l'année précédente (72 %) suite à la suppression de certains travaux du dispositif.

Le remplacement des fenêtres reste l'action la plus fréquente

L'isolation thermique des parois vitrées, exclue du dispositif entre le 1er juillet et le 31 décembre 2018, reste l'action la plus fréquemment déclarée, soit plus de 22 000 actions, mais avec un nombre en forte baisse.

Globalement, le nombre de gestes déclarés a diminué d'une année sur l'autre sur l'ensemble des actions, hormis l'acquisition de pompes à chaleur air/eau ou géothermiques et, dans une bien moindre mesure, les systèmes de charge pour véhicule électrique.

Répartition des actions menées en 2018 (et déclarées en 2019) par les ménages

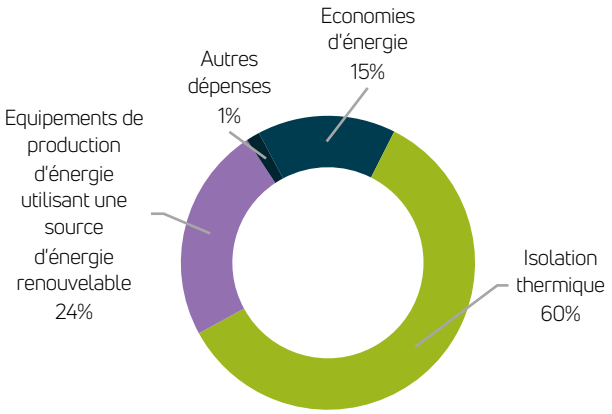

Actions réalisées en 2018 (et déclarées en 2019) par catégorie de travaux

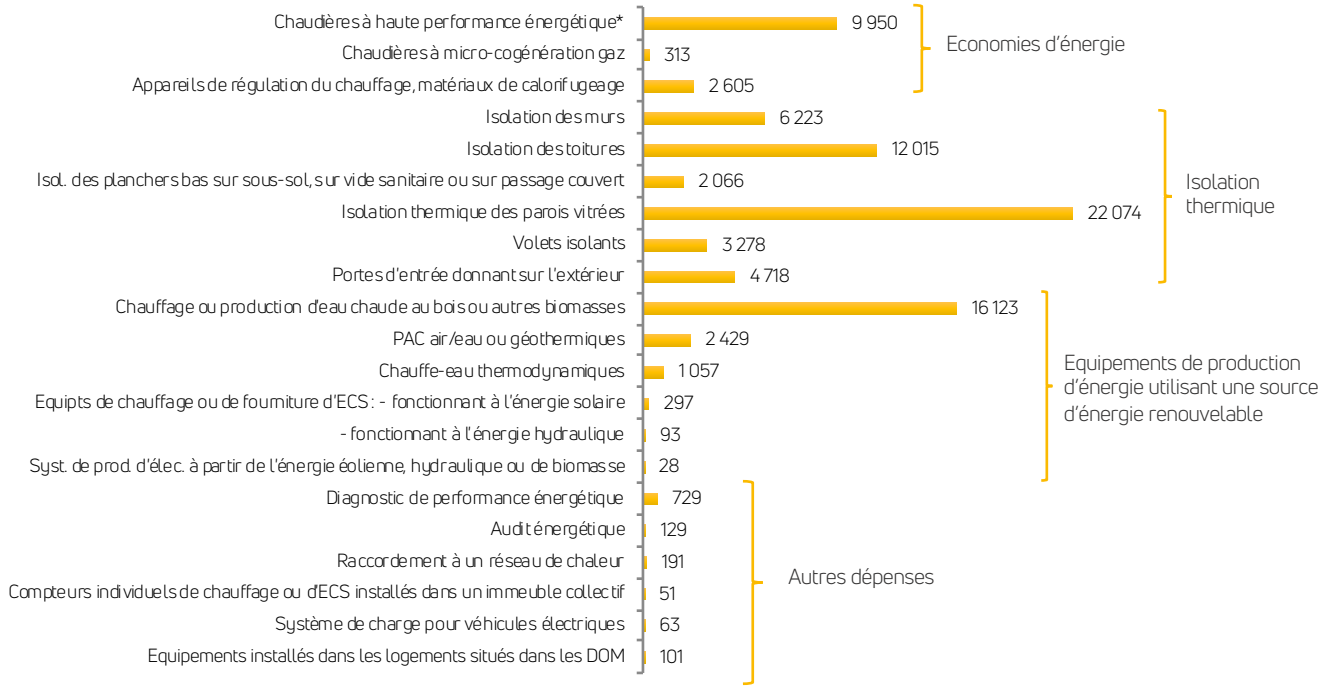

Source : DGFIP
**chaudières à haute performance énergétique (hors fioul), chaudières à haute performance énergétique utilisant le fioul : dépenses payées en 2018 avec acceptation d'un devis en 2017, chaudières à très haute performance énergétique utilisant le fioul : dépenses payées au 1er semestre 2018 et dépenses payées au 2ème semestre avec acceptation d'un devis au 1er semestre 2018

L'ÉCO-PTZ, UNE UTILISATION IMPORTANTE POUR RÉALISER DES ACTIONS SEULES

NOMBRE D'ÉCO-PTZ DISTRIBUÉS EN 2019 (ÉVOL. 1 AN)

Bretagne	France
3 210	35 213
+ 62 %	+ 92 %

Le potentiel de rénovation est relativement important en Bretagne puisqu'on estime le parc éligible à environ 720 000 maisons individuelles et 265 000 logements collectifs (soit l'ensemble des résidences principales construites avant 1990**). Or, avec **41 204 éco-PTZ** accordés en région entre le début du dispositif (en avril 2009) et fin 2019, la marge de progression est énorme, puisque cela concerne 4,2 % des logements éligibles (42 sur 1 000).

Sur l'année 2019, 3 210 éco-PTZ ont été accordés en Bretagne (9 % du nombre de prêts émis au niveau national), soit une hausse de 62 % par rapport à l'année précédente, inférieure à celle observée au niveau national. La mise en place au 1er mars 2016 de sa cumulabilité avec le CITE sans condition de ressources n'avait pas permis de relancer le dispositif qui s'était essoufflé en 2011 lorsque ce cumul n'a plus été autorisé. Plusieurs mesures de simplification du dispositif sont intervenues en 2019 (suppression de la condition de bouquets de travaux au 1er mars et extension à tous les logements achevés depuis plus de 2 ans au 1er juillet) ce qui a eu pour effet d'encourager sa mise en œuvre.

Un montant moyen de travaux en forte baisse

Au regard de la possibilité de réaliser des actions seules, le montant moyen de travaux a fortement diminué (-26 %), s'établissant à 15 787 €. Ce montant est inférieur à la moyenne nationale (16 661 €) en lien avec la part plus importante des travaux liés à l'assainissement non collectif, dont les montants sont moins élevés.

Évolution de la distribution d'éco-PTZ en Bretagne

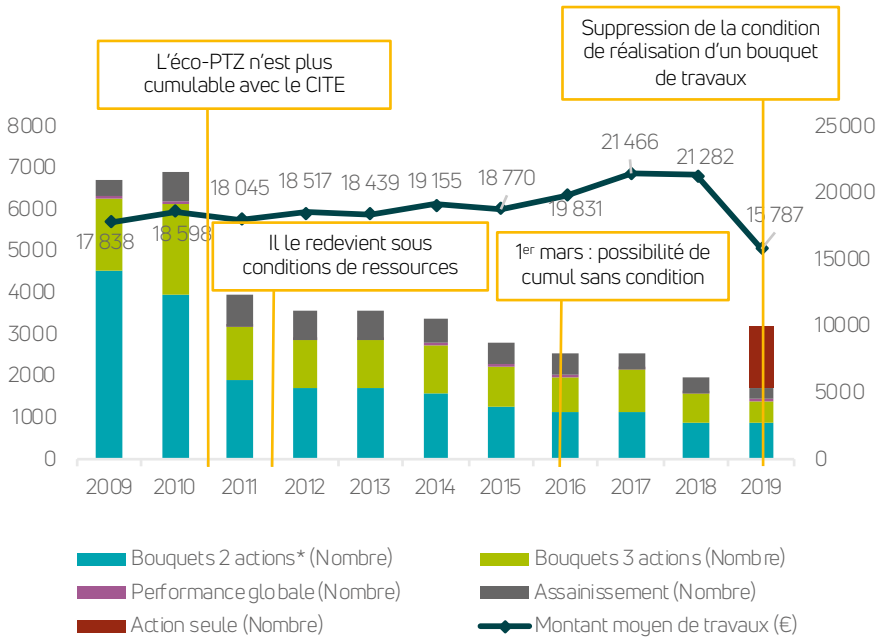

Montant moyen des travaux réalisés dans le cadre d'un éco-PTZ en 2019 (en €)

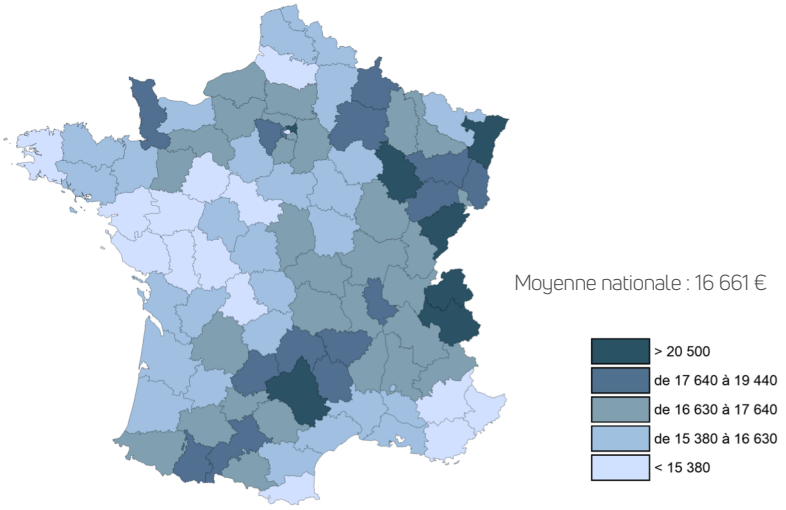

Source : SGFGAS
*y compris prêt complémentaire à un éco-PTZ individuel
**avant le 1er juillet 2019, seuls les logements construits avant 1990 étaient éligibles au dispositif, depuis cette date, tous les logements achevés depuis plus de deux ans sont concernés

LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE : PRINCIPAL DOMAINE DE TRAVAUX FINANCÉ PAR L'ÉCO-PTZ

Les actions seules représentent la plus forte part des offres de prêts émises (47 %), devant les bouquets de travaux comprenant 2 actions (22 % des offres en 2019 contre 42 % en 2018). La part des éco-PTZ portant sur les systèmes d'assainissement non collectif diminue fortement (9 % en 2019 contre 20 % en 2018). La Bretagne reste cependant la première région en offres de prêts émises pour ce type de travaux (20 % du total national en 2019).

Les éco-PTZ portant sur des bouquets de travaux (2 ou 3 actions) ou une action seule, intègrent notamment les gestes suivants en 2019 :
- un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire (1 223 actions réalisées en 2019) pour un coût moyen de 11 248 €, inférieur à la moyenne nationale,
- des travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes (993 actions), pour un coût moyen de 11 732 €, supérieur à la moyenne nationale,
- un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable (880 actions), pour un coût moyen de 7 674 €, inférieur à la moyenne nationale,
- des travaux d'isolation thermique des toitures (731 actions) pour un coût moyen de 6 820 €, supérieur à la moyenne nationale.

Avec environ 12 000 éco-PTZ distribués depuis 2009, les départements d'Ille-et-Vilaine (12 108) et du Finistère (11 562) devancent les Côtes d'Armor (9 326) et le Morbihan (8 208).

Détail des actions réalisées en 2019 (bouquets de 2 ou 3 actions et actions seules) (en %)

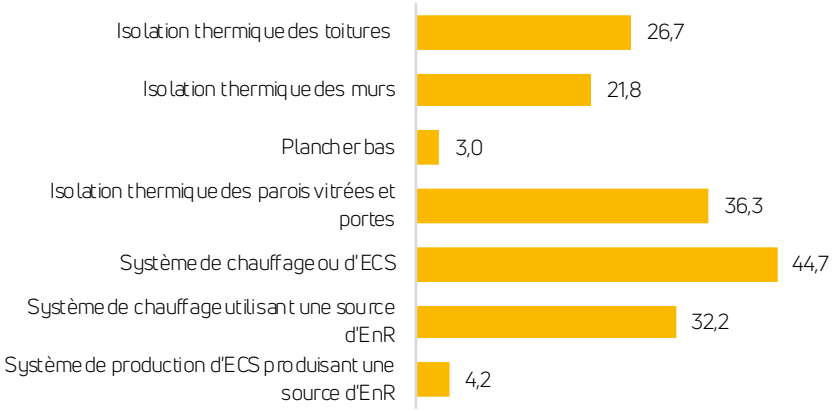

Distribution départementales d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2019 en Bretagne

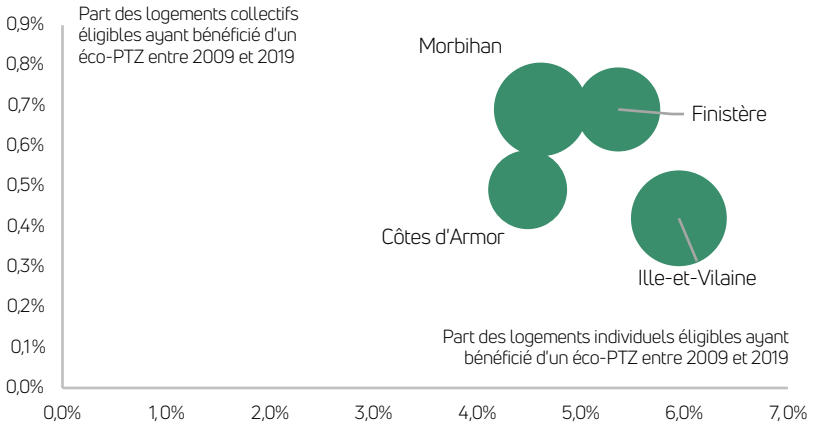

Taille des bulles proportionnelle au nombre d'éco-PTZ distribué depuis 2009

Source : SGFGAS, INSEE RP 2017

HABITER MIEUX : UN NOMBRE DE LOGEMENTS AIDÉS EN FORTE HAUSSE MAIS POUR DES ACTIONS SEULES

NOMBRE DE LOGEMENTS RÉNOVÉS AVEC LE PROGRAMME EN 2019 (ÉVOL. 1 AN)

Bretagne	France
7 172	116 995
+ 68 %	+ 88 %

Le nombre de rénovations aidées dans le cadre du programme Habiter Mieux a fortement augmenté en 2019 (+ 68 %), en lien avec la mise en place, l'année précédente, de la prime « Habiter Mieux Agilité » destinée aux propriétaires occupants réalisant une seule action de travaux d'économies d'énergie en urgence, comme le changement de leur chaudière ou du mode de chauffage, l'isolation de combles aménagés et aménageables ou l'isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs.

Au total, environ 108 M€ de travaux éligibles ont été concernés par le dispositif Habiter Mieux (+ 35 % par rapport à 2018), soit une rénovation moyenne s'établissant à 15 044 € par logement. Cette moyenne varie de 14 512 € dans les Côtes d'Armor à 16 363 € en Ille-et-Vilaine.

Plus précisément, 34 M€ de travaux ont été financés par la prime Habiter Mieux Agilité, soit 9 434 € en moyenne par logement concerné et 74 M€ de travaux ont permis d'obtenir un gain énergétique supérieur à 25 %, pour un montant moyen de travaux par logement de l'ordre de 20 746 €.

28 % des rénovations aidées permettent un gain théorique > 35 %

En moyenne, 28 % des rénovations ont permis un gain de la performance énergétique supérieur à 35 %. Cette part a diminué par rapport à l'année précédente (52 %).

Évolution du nombre de logements subventionnés par le programme Habiter Mieux en Bretagne

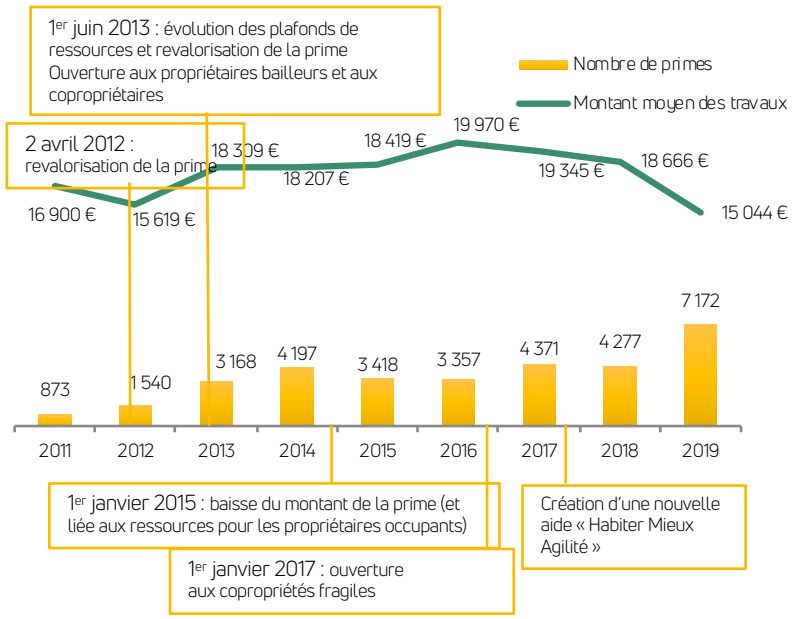

Montant moyen des travaux éligibles au programme Habiter Mieux en Bretagne en 2019 et part des rénovations avec un gain de performance énergétique > 35 %

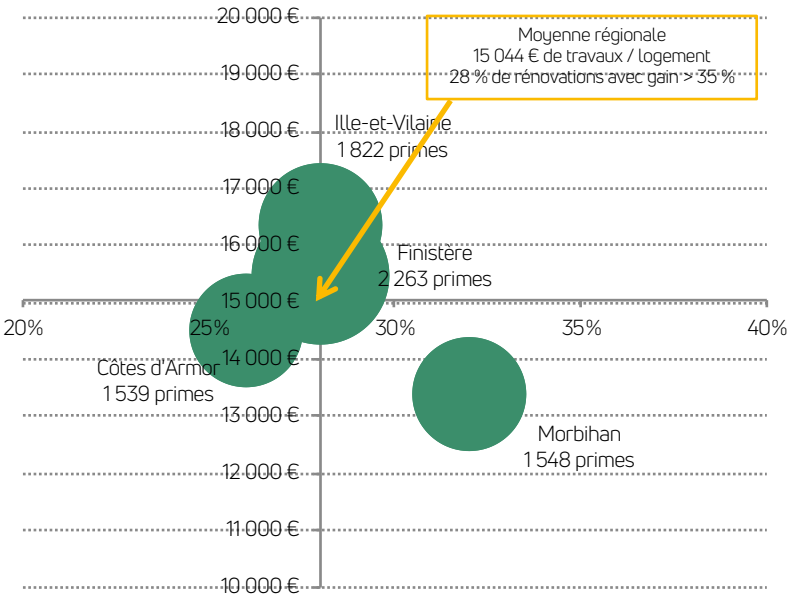

Source : ANAH, DREAL Bretagne

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT SOCIAL : UN NOMBRE D'ÉCO-PLS EN HAUSSE

Le nombre d'éco-PLS engagés en Bretagne en 2019 s'établissait à 1 308 portant ainsi à 13 933 le nombre de logements sociaux bretons engagés dans ce dispositif depuis sa mise en place en 2009.

Ce nombre a augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente, soit une hausse moins importante qu'à l'échelle nationale (+ 37 %).

Après la Corse, la Bretagne est la deuxième région de France la moins pourvue en logements sociaux, avec un parc relativement récent, d'où les faibles effectifs de prêts délivrés dans le cadre du dispositif éco-PLS (3 % de la totalité des prêts émis nationalement entre 2009 et 2019).

Proportionnellement, le ratio éco-PLS / logements sociaux est dans la moyenne haute (7,9 %)

Le taux s'échelonne de 2,0 % en Corse à 14,2 % dans le Grand-Est.

Nombre d'éco-PLS engagés en Bretagne

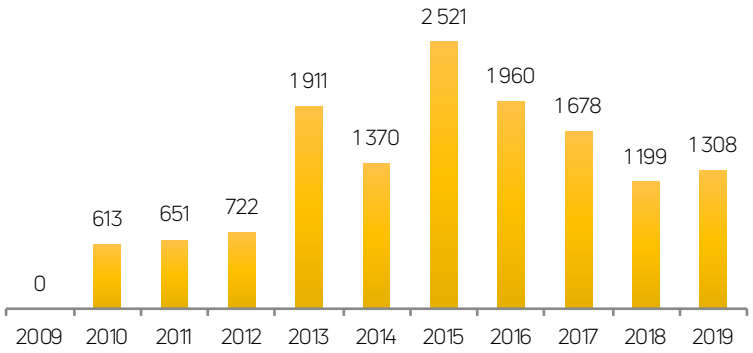

NOMBRE DE LOGEMENTS ENGAGÉS ÉCO-PLS EN 2019 (ÉVOL. 1 AN)

Bretagne	France
1 308 + 9 %	48 050 + 37 %

Logements sociaux engagés dans une rénovation via un éco-PLS entre 2009 et 2019 en France métropolitaine

Unité : nombre de prêts engagés ; ratio sur le nombre de logements sociaux

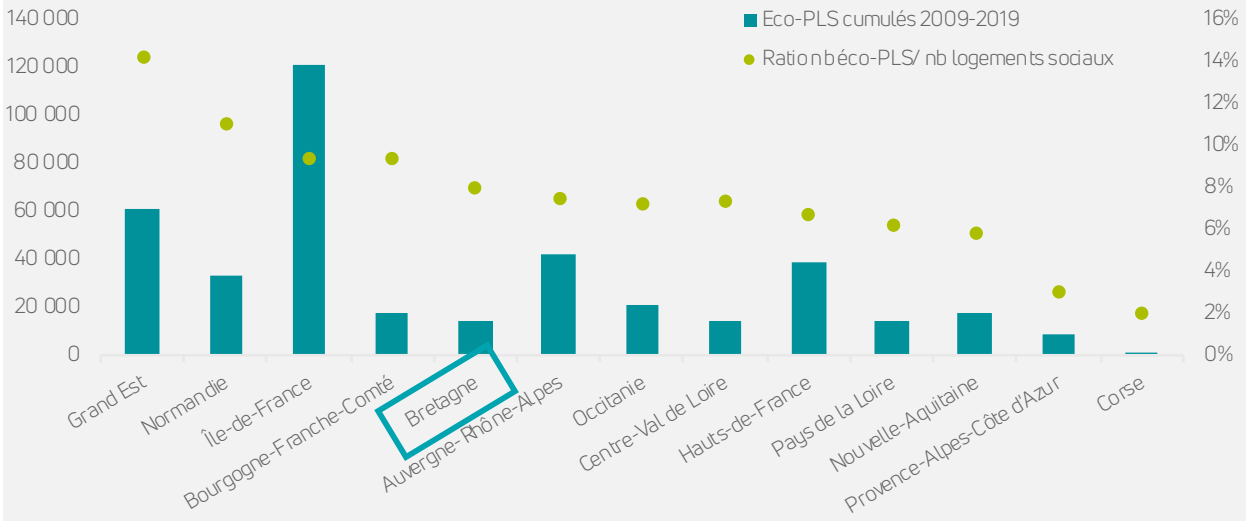

Source : DHUP, RPLS 2018

Les leviers à la rénovation énergétique

UNE DEMANDE DE LABELLISATION QUI AUGMENTE POUR LES LOGEMENTS MAIS QUI RESTE INEXISTANTE DANS LE TERTIAIRE

En 2019, 360 logements ont fait l'objet d'une labellisation « Bâtiment Basse Consommation » Rénovation, soit 39 % de plus qu'en 2018. A la fin de l'année 2019, ce sont ainsi 1 559 logements qui ont été labellisés (dont 96 % de logements collectifs). Le nombre de logements ayant fait l'objet d'une demande a, en revanche, diminué (875 en 2019 contre 952 en 2018), soit au total 3 474 logements à fin 2019 depuis la mise en place de la labellisation.

Dans le tertiaire en revanche, la Bretagne reste la seule région française n'enregistrant aucune demande de labellisation.

S'agissant des démarches de qualité environnementale, 307 logements étaient certifiés Patrimoine Habitat & Environnement à fin 2019. Aucune opération tertiaire n'a encore fait l'objet d'une démarche NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE.

Évolution du nombre de logements labellisés BBC-Effinergie Rénovation en Bretagne

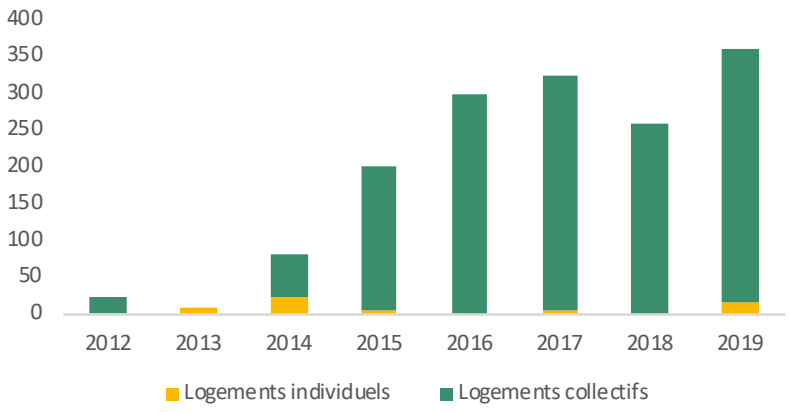

Le décret tertiaire

L'article L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation prévoit la mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010. Cette obligation s'applique à tout bâtiment hébergeant des activités tertiaires sur une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m2.

Afin d'assurer le suivi, les consommations énergétiques des bâtiments concernés doivent être envoyées sur la plateforme informatique OPERAT gérée par l'ADEME d'ici le 30/09/2021.

DEMANDES DE LABELLISATION BBC-EFFINERGIE RÉNOVATION LOGEMENTS (CUMUL À FIN 2019)

Bretagne	France
3 474 98 % collectif	175 359 97 % collectif

DEMANDES DE LABELLISATION BBC-EFFINERGIE RÉNOVATION BÂTIMENTS TERTIAIRES (CUMUL À FIN 2019)

Bretagne	France
0 m²	3,7 millions m²

Source : Observatoire BBC

L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Afin de faciliter le parcours de rénovation du particulier, de la première prise de contact à l'achèvement des travaux, les pouvoirs publics ont structuré l'offre d'accompagnement autour d'un Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), qui regroupe l'ensemble des acteurs publics de la rénovation énergétique (Etat, collectivités et leurs opérateurs publics, dont les plateformes territoriales de la rénovation énergétique). Un guichet unique a ainsi été mis en place afin de permettre de regrouper l'ensemble des Point Rénovation Info Service (PRIS) d'un territoire en un réseau unique couvrant l'ensemble du territoire.

Ce réseau est devenu, en 2018, FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) et a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation de grande ampleur visant à accélérer la massification de la rénovation énergétique et à mobiliser de plus en plus les particuliers.

Améliorer son confort est le principal motif de réalisation des travaux

C'est le premier constat de l'enquête TREMI (Travaux de Rénovation Energétique Maisons individuelles) pilotée par l'ADEME.
La campagne de sensibilisation de la marque FAIRE créée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Ministère de la Cohésion des Territoires et l'ADEME en 2018 est orientée sur cet objectif.

En septembre 2019, le programme d'information "SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" a été lancé. Porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional, il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire. Le programme s'inscrit dans la stratégie de déploiement de la marque "FAIRE".

FAIRE
TOUS ÉCO-CONFORTABLES

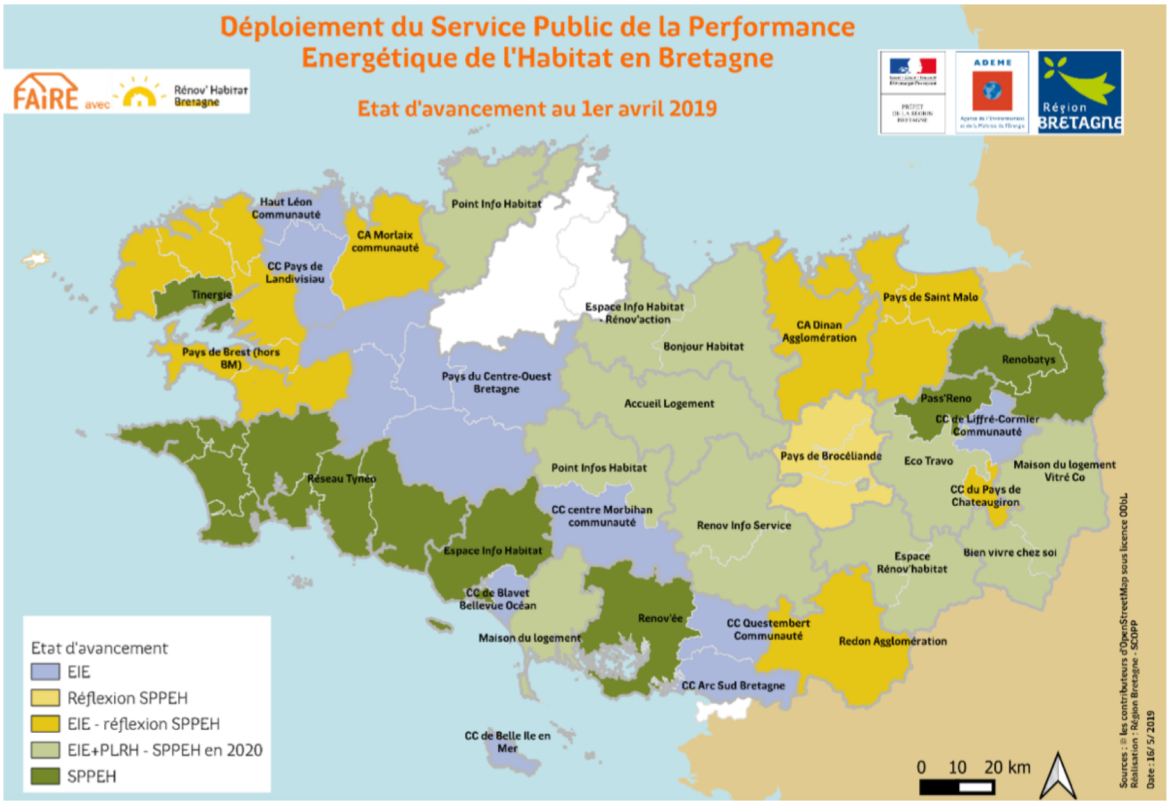

Source : Conseil régional de Bretagne

LA QUALIFICATION RGE MOBILISE LES ENTREPRISES

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS RGE À FIN JANVIER 2020 (EVOL. 3 MOIS)

Bretagne	France
3 996	55 253
- 2 %	- 2 %

A fin janvier 2020, le nombre d'établissements Reconnus Garants de l'Environnement (RGE) en Bretagne s'établissait à 3 996.

18 % des établissements Reconnus Garants de l'Environnement en Bretagne

Même si ce ratio s'applique à l'ensemble des établissements Bâtiment, qu'ils interviennent ou non sur le marché de la rénovation énergétique, on note **une mobilisation plus forte en Bretagne qu'à l'échelle nationale** où 9 % des établissements sont RGE. Le lien peut être fait avec la plus forte sollicitation du Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE) par les ménages bretons et le poids des maisons individuelles sur le territoire.

Evolution du nombre d'établissements RGE en Bretagne

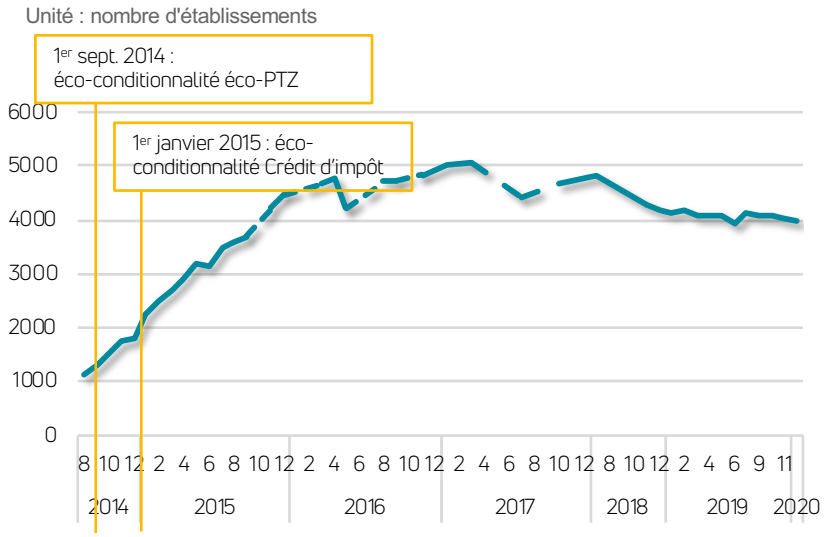

Nombre d'établissements RGE à fin janvier 2020 par département

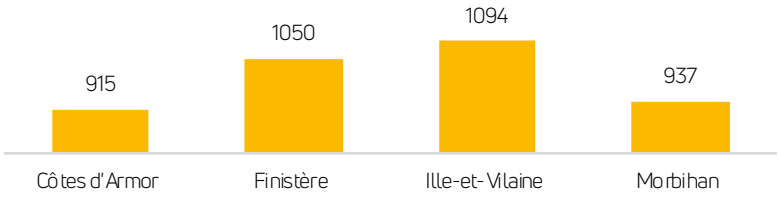

Nombre d'établissements RGE et ratio par rapport au nombre d'établissements Bâtiment en France à fin Janvier 2020

Unité : nombre d'établissements Source : Traitement CERC / DHUP, INSEE

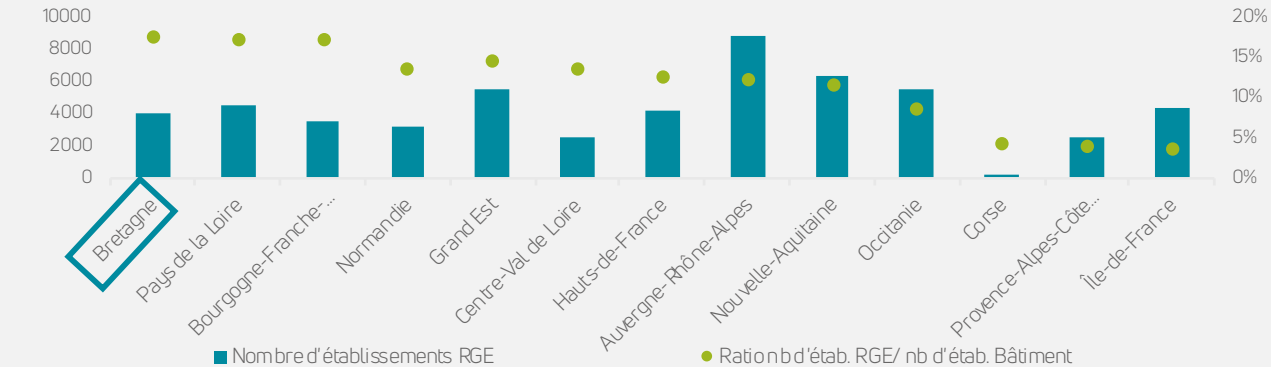

Source : DHUP, INSEE

DES PROFESSIONNELS RGE PRINCIPALEMENT MOBILISÉS SUR LES TRAVAUX D'ISOLATION

L'isolation concentre 41 % des domaines de travaux

L'isolation s'inscrit toujours comme le principal type d'intervention des entreprises, regroupant 41 % des domaines de travaux des établissements RGE (20 % pour l'isolation du toit et 21 % pour l'isolation des murs et planchers bas).

Les fenêtres, volets et portes extérieures (20 %) occupent le deuxième poste de travaux, devant les chaudières (12 %).

Comme à l'échelle nationale, le projet complet de rénovation demeure très marginal, avec seulement une vingtaine d'établissements concernés en Bretagne.

Répartition des domaines de travaux à fin janvier 2020

Unité : domaine de travaux

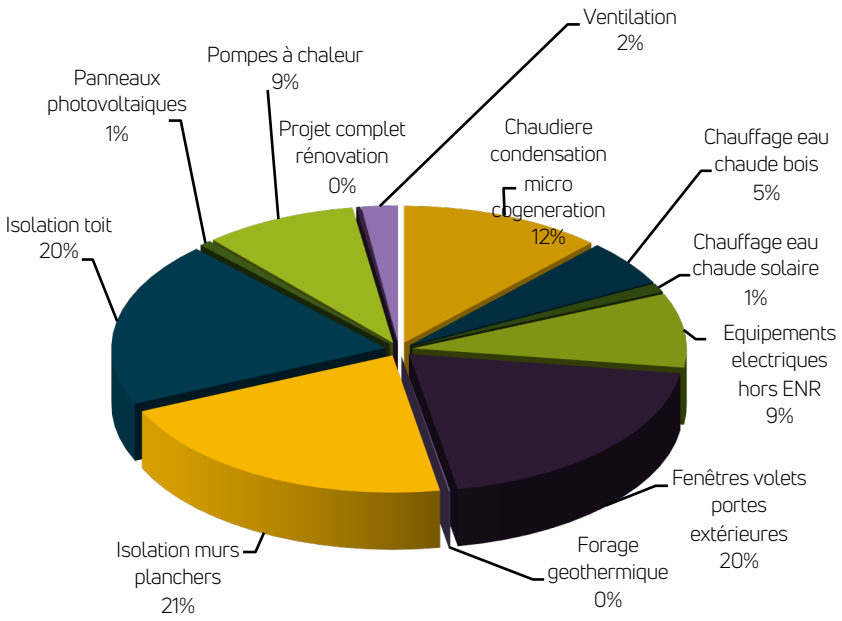

Source : DHUP

LES MENTIONS RGE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE PLUTÔT STABLES

NOMBRE DE BUREAUX D'ÉTUDES/ÉCONOMISTES RGE À FIN T4 2019
(EVOL. 1 TRIM.)

Bretagne	France
74 + 1 %	1 503 + 1 %

74 professionnels de la maîtrise d'œuvre bénéficient d'une mention RGE

La Bretagne dénombrait 74 professionnels de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études, et économistes de la construction) bénéficiant d'une mention RGE Etudes à la fin du 4ème trimestre 2019, représentant 5 % des structures qualifiées au niveau national.

Évolution du nombre de bureaux d'études/économistes RGE en Bretagne

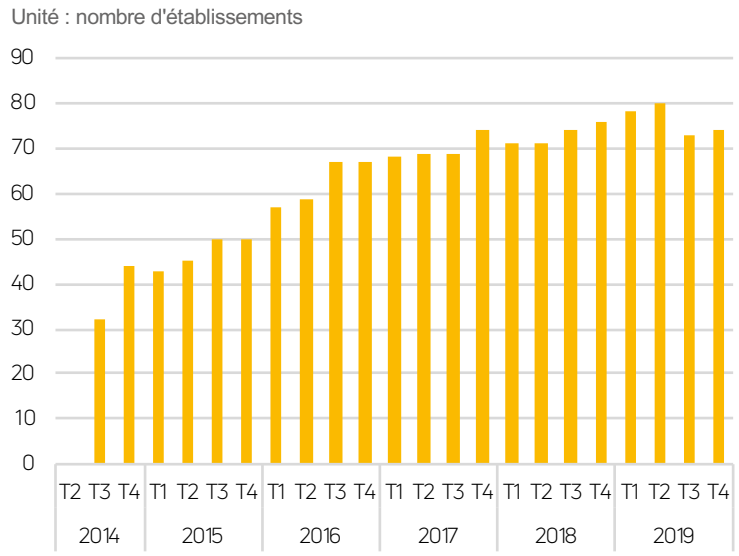

Source : OPQIBI, Certivéa, OPQTECC

Les perspectives à court terme

UN MARCHÉ DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MIEUX ORIENTÉ QUE LE RESTE DE L'ACTIVITÉ BÂTIMENT

La mobilisation des aides s'est poursuivie pendant la crise sanitaire

Les premières données disponibles sur la mobilisation des dispositifs incitatifs au cours de l'année 2020 confirment que l'activité de rénovation énergétique s'est maintenue malgré le contexte de crise sanitaire et économique.

955 OFFRES D'ÉCO-PTZ ÉMISES AU 3ÈME TRIMESTRE 2020, SOIT 223 % DE PLUS QU'AU 3ÈME TRIMESTRE 2019, POUR ENVIRON 14,5 M€ TTC DE TRAVAUX GÉNÉRÉS

3 392 LOGEMENTS HABITER MIEUX FINANCÉS EN BRETAGNE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2020*, SOIT + 22 % PAR RAPPORT À LA MÊME PÉRIODE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

9 149 DOSSIERS MAPRIMERÉNOV ACCEPTÉS EN BRETAGNE EN 2020

59 LOGEMENTS LABELLISÉS BBC-EFFINERGIE RÉNOVATION EN 2020, CONTRE 360 EN 2019

0 m2 DE BÂTIMENTS TERTIAIRES LABELLISÉS BBC-EFFINERGIE RÉNOVATION EN 2020, COMME LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

4 122 ENTREPRISES DE TRAVAUX DISPOSANT D'UN OU PLUSIEURS SIGNES RGE À FIN AOÛT 2020, SOIT UN NOMBRE STABLE SUR UN AN (4 117 À FIN AOÛT 2019)

La rénovation énergétique aidée semble donc avoir permis de limiter l'impact de la crise puisqu'à la fin du 4ème trimestre 2020, la reprise sur ce marché est un peu plus importante que sur l'ensemble de l'activité d'entretien-rénovation.

+ 1,3 % ÉVOLUTION EN VOLUME DE L'ACTIVITÉ DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AU 4ÈME TRIMESTRE 2020 PAR RAPPORT AU 4ÈME TRIMESTRE 2019, CONTRE + 1,0 % POUR L'ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ ENTRETIEN-RÉNOVATION

Source : SGFGAS, ANAH, DREAL Bretagne, Ministère de l'Economie, Observatoire BBC, DHUP, Enquête Cellule Economique de Bretagne, Réseau des CERC
* Ce chiffre tient compte des 1 914 logements Habiter Mieux Agilité déposés mais non engagés en 2019

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN AXE MAJEUR DU PLAN DE RELANCE 2021-2022

Suite à la crise sanitaire de la covid-19, le Gouvernement a détaillé en septembre 2020 son plan de relance 2020-2022, afin de redresser rapidement et durablement l'économie française. Ce plan exceptionnel de 100 Md€, inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés mises en place depuis le début de la crise, est déployé autour de trois axes principaux :

- l'Écologie - objectif stratégique de ce plan – pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable (30 Md€) ;
- La Compétitivité, pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés (34 Md€) ;
- La Cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires et entre tous les français (36 Md€).

Ce plan de relance, ciblé sur la transition écologique comme accélérateur du modèle économique et social, comprend 95 mesures réparties en 23 thématiques. Plusieurs de ces mesures portent sur le secteur du bâtiment.

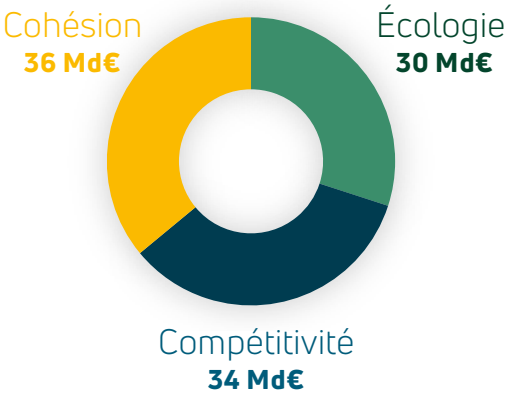

Rénovation énergétique des bâtiments – 6,7 Md€

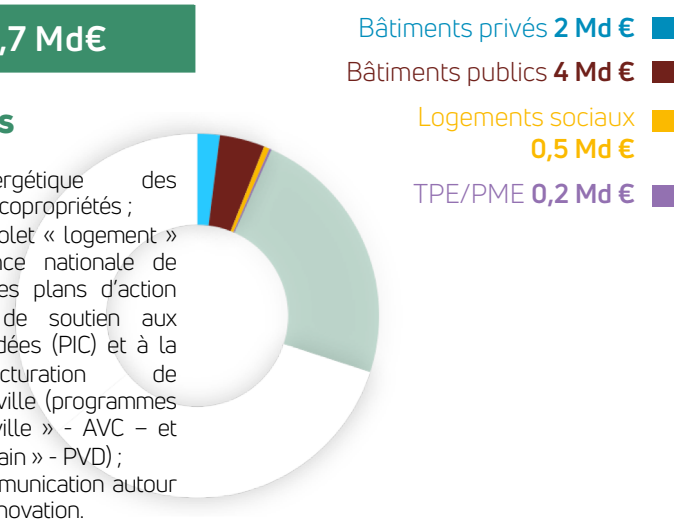

Rénovation énergétiques des logements

Dans le but d'atteindre l'objectif de rénovation du parc de logements au niveau BBC en 2025 et d'éradication des passoires thermiques à l'horizon 2050, le gouvernement a prévu l'amplification des efforts dans le domaine de la rénovation énergétique des logements. Cette mesure comporte différentes actions :

Renforcement du dispositif MaPrimeRénov' (accessible à tous les ménages, sans plafond de revenus, à partir du 1er janvier 2021) ;

- Renforcement du soutien à la rénovation globale ;
- Renforcement du soutien à la rénovation énergétique des logements pour les propriétaires bailleurs ;
- Renforcement du soutien à la rénovation énergétique des logements pour les copropriétés ;
- Renforcement du volet « logement » financé par l'agence nationale de l'habitat (ANAH), des plans d'action gouvernementaux de soutien aux copropriétés dégradées (PIC) et à la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville (programmes « action cœur de ville » - AVC – et « petite ville de demain » - PVD) ;
- Mobilisation et communication autour des métiers de la rénovation.

L'ensemble de ces actions seront mises en œuvre dès le 1er janvier 2021.

MaPrimeRénov'

Début septembre, les pouvoirs publics ont annoncé le renforcement du dispositif de soutien à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' avec un budget de 2 Md€ sur la période 2021-2022 (contre 575 M€ en 2020). À compter du 1er janvier 2021, MaPrimeRénov' sera accessible à tous les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés, « sans condition de revenus ». Les primes iront de 2 000 € à 20 000 € selon un barème de travaux établi. Les ménages pourront également obtenir un « bonus », lorsque les travaux de rénovation permettront d'atteindre le niveau BBC ou de sortit le logement du statut de « passoire énergétique ».

2Md €

consacrés à la **rénovation énergétique des bâtiments privés**

Bilan annuel de la rénovation énergétique

Les perspectives à court terme

Rénovation des bâtiments publics

Le gouvernement prévoit d'investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels les besoins sont importants.

Dans ce cadre, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre chargé des Comptes Publics ont d'ores et déjà annoncé début septembre, le lancement de deux appels à projet dédiés à la rénovation des bâtiments publics de l'Etat (représentant 100 millions de m²) et de ses opérateurs.

Le premier concerne les bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et le réseau des œuvres universitaires sociales, et le second, les autres bâtiments publics de l'Etat (à l'exception des Ehpad et des hôpitaux qui bénéficient d'une mesure et d'une enveloppe dédiée de 2,1 Md€ pour la transformation, la rénovation, l'équipement et le rattrapage numérique au sein du Ségur de la Santé).

Le plan de relance prévoit également une enveloppe dédiée aux projets de rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales, via les préfets, avec le lancement d'un troisième appel à projet relatif aux bâtiments des collectivités.

Les premiers chantiers de rénovation auront lieu au début de l'année 2021 et l'ensemble des marchés publics devront être notifiés avant le 31 décembre 2021.

4Md €

consacrés à la **rénovation énergétique des bâtiments publics**

dont

300M€

Délégués aux régions

Rénovation énergétique et lourde des logements sociaux

Dans le but d'accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux, le gouvernement prévoit de mobiliser 500 M€ pour les années 2021 et 2022.

Ce soutien sera matérialisé par l'octroi de subventions aux organismes HLM, aux collectivités ou aux maîtres d'ouvrage d'insertion.

Dans cette enveloppe, 40 M€ sont réservés à un appel à projet visant à massifier les solutions industrielles pour un objectif de 10 000 logements rénovés.

Cette mesure pourrait bénéficier à des opérations dès le printemps 2021. La gestion de cette enveloppe sera déconcentrée au niveau régional et départemental.

0.5Md €

consacrés à la **rénovation énergétique des logements sociaux**

Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME

Afin d'aider à la transition écologique du parc des entreprises TPE/PME, le plan France Relance prévoit notamment la mise en place d'un dispositif incitatif pour les investissements de rénovation des bâtiments des TPE/PME du secteur tertiaire, leur permettant d'anticiper l'atteinte des objectifs du « décret tertiaire ».

Le lancement de ces actions aura lieu au 1er janvier 2021.

En septembre 2020, les pouvoirs publics ont annoncé la création d'un crédit d'impôt s'élevant à 30 % de la dépense éligible, dans la limite de 25 000 € d'aide par entreprise.

Ce crédit d'impôt concerne les travaux d'isolation thermique des parois opaques et vitrées et d'équipements composant des systèmes de chauffage, de refroidissement, de climatisation et de ventilation des locaux. Les travaux engagés dans les bâtiments tertiaires entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020 seront pris en compte.

0.2Md €

consacrés à la **transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME**

Bilan annuel de la rénovation énergétique

La Cellule Economique de Bretagne est une association de type loi 1901 créée en 1970 sous l'impulsion des Pouvoirs Publics et des professionnels de la construction ; elle regroupe un ensemble de partenaires publics et privés participant à l'acte de construire.

La Cellule Economique de Bretagne est à la fois un outil technique et un lieu de concertation qui assume :

- Une mission d'observation et d'information avec la mise en place d'outils de réflexion (observatoires dédiés) sur des thématiques spécifiques (emploi-formation, transitions environnementales et numériques, déchets/recyclage, matériaux, etc.) permettant d'approfondir la connaissance du secteur de la construction ;
- Une mission de prévision et d'évaluation par l'analyse, l'interprétation et la mise en cohérence de l'information disponible afin d'éclairer, à court et moyen terme, les stratégies des professionnels et les décisions des Pouvoirs publics.

Avec le concours des membres de la Cellule Economique de Bretagne :

Membres fondateurs : FFB Bretagne, Les Travaux Publics Fédération Bretagne, UNICEM Bretagne, Préfet de la Région Bretagne, DREAL Bretagne

Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Trésorerie Générale
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)
Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)
Banque de France
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne (DIRECCTE Bretagne)

Membres actifs :

Aro Habitat Bretagne
Association Bretagne Interprofessionnelle des Bois (ABIBOIS)
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)
Caisse des Dépôts de Bretagne
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Finistère
Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
Crédit Mutuel Arkéa
ENEDIS - Direction régionale Bretagne
Fédération du BTP des Côtes d'Armor
Fédération du BTP du Finistère
Fédération du BTP d'Ille & Vilaine
Fédération morbihannaise du BTP
Fédération Ouest SCOP BTP
Fédération des Promoteurs Immobiliers de Bretagne
Rennes Métropole
Syndicat des négociants en matériaux de construction de Bretagne
Territoires et Développement